

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE
Prestations « Groupes Adultes » de la SPL Le Voyage à Nantes

Les présentes Conditions Générales de Vente sont valables à compter du 1er septembre 2022. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

ARTICLE 1 – DEFINITION

« Client » ou « Vous » ou « Utilisateur » désigne toute personne physique âgée d'au moins 18 ans ou toute personne morale, utilisant le site internet marchand « <https://groupes-adultes.lvan.fr> » ou <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr> de la SPL Le Voyage à Nantes (ci-après « Le Voyage à Nantes ») afin de réserver les Prestations « Groupe Adultes » proposées par le Service Commercial Groupes du Voyage à Nantes (ci-après le « Service Groupes »). Ladite réservation est effectuée par le « Client », « Vous » ou l'« Utilisateur », soit pour son/Votre propre compte, soit au bénéfice et/ou pour le compte d'un nombre de personnes physiques déterminé constituant un « Groupe Adultes », auxquelles s'appliquent les présentes Conditions Générales de Vente ;

« Conditions Spécifiques » désigne les conditions contractuelles propres à chaque Prestation (quelle que soit leur dénomination : « conditions et restrictions », etc.) émanant du Voyage à Nantes obligatoirement acceptées par le Client lors du règlement de la Réservation ;

« Contrat » désigne le document établi par Le Voyage à Nantes comportant notamment l'objet, la nature, le prix et la date des Prestations, accompagné d'éventuelles Conditions Spécifiques ainsi que des présentes Conditions Générales de Vente référencées par hyperlien ;

« Groupe Adultes » désigne un groupe de personnes ne pouvant répondre à la définition des Groupes Scolaires ou Jeune Public faisant l'objet de Conditions Générales de Vente spécifiques. Ainsi un Groupes Adultes peut comprendre des personnes mineures ne répondant pas à la définition des Groupes Scolaires ou Jeune Public à la condition qu'un adulte légalement responsable du(des)dit(s) mineur(s) soit également présent au sein du Groupe. Sauf Conditions Spécifiques :

- pour les Prestations du Site du Château des ducs de Bretagne, le Groupe Adultes doit être composé au minimum de quinze (15) personnes et au maximum de trente (30) personnes ;
- pour les Prestations de visite guidée de la ville de Nantes, le Groupe Adultes doit être composé au minimum de une (1) personne et au maximum de trente (30) personnes ;

« Groupes Jeune Public » désigne un groupe de jeunes, placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs adultes accompagnants légalement responsables desdits jeunes du fait de leur fonction au sein d'une structure accueillant ou encadrant des jeunes (centres de loisirs, maisons de quartier, etc.) ;

« Groupe Solaires » désigne un groupe de personnes souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs Prestation(s) dans un cadre scolaire, placés sous la responsabilité d'un ou plusieurs enseignant(s) adulte(s) et éventuelle(s) autre(s) personne(s) majeure(s) accompagnante(s) ;

« Panier » désigne la sélection de Prestations choisie par le Client lors de sa visite sur le Site marchand, constituant sa Réservation ;

« Participant » désigne toute personne physique faisant partie du Groupe Adultes constitué sous la responsabilité du Client et bénéficiant d'une ou plusieurs des Prestations proposées dans ce cadre ;

« Prestations » désigne l'ensemble des Prestations du Site marchand pouvant être commandées par le Client via le Site marchand ;

« Réservation » désigne tout achat de Prestations effectué par le Client sur le Site marchand ;

« Site » désigne le Site du Château des ducs de Bretagne géré par Le Voyage à Nantes ;

« Site(s) Internet » désigne(nt) le(s) Site(s) Internet « www.levoyageanantes.fr » et/ou www.chateaunantes.fr édités par Le Voyage à Nantes ;

« Site marchand » désigne le site Internet marchand <https://groupes-adultes.lvan.fr> ou <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr>, édités par Le Voyage à Nantes, mis à la disposition du Client pour réserver une ou plusieurs Prestation(s) proposée(s) par le Service Groupes ;

« Supports de communication » désigne l'ensemble des supports de communication émanant du Voyage à Nantes portant sur la ou les Prestation(s) concernée(s), et notamment les Sites Internet, les brochures et les dépliants.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

L'ensemble des Prestations objet des présentes Conditions Générales de Vente est organisé et vendu par :

Le Voyage à Nantes

Propriétaire et exploitant du Site marchand, moyen de promotion de la destination Nantes Métropole et de sa région, via une délégation de service publique de Nantes Métropole

Société publique locale au capital social de 1.000.000 d'euros

Enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le numéro 482 414 216

Dont le siège social se situe 1-3 rue Crucy – BP 92211 / 44022 Nantes Cedex 1 – France

N° TVA intracommunautaire : FR41482414216

Code APE : 9103 Z

N° Immatriculation au registre des opérateurs de voyages : IM044110017

Assureur : Compagnie VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (VHV Platz 1, 30177 Hanovre, Allemagne) par le biais du cabinet Assurances Pilliot (rue de Witternesse – BP 40002 – 62921 Aire sur la Lys)

Garantie financière souscrite auprès de l'APST (15 avenue Carnot 75017 Paris) en application de l'article L. 211-18 II a) du code du tourisme.

Pour toute information ou question, le Service Groupes est joignable :

- par téléphone : **+33 (0) 2 40 20 60 11** ;
- par courrier électronique : **groupes@levoyageanantes.fr**
- par courrier postal : **Service Groupes – 1-3 rue Crucy – BP 692211 – 44022 Nantes cedex 1 – France**

Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

Du mardi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 ;

A l'exception des jours fériés.

ARTICLE 3 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et obligations du Voyage à Nantes et de ses Clients et des Participants dans le cadre de la vente de Prestations « Groupes Adultes » par le biais du Site marchand.

Le Client est invité à lire attentivement les présentes Conditions Générales de Vente, qui sont référencées par hyperlien sur le Site marchand ainsi que sur le Contrat le cas échéant.

ARTICLE 4 – CHAMP D'APPLICATION

4.1 - Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute Réservation de Prestations destinées aux Groupes Adultes et proposées par le Service Groupes, effectuée via le Site marchand.

Il est précisé ici qu'à tout moment de la Réservation, le Client a la possibilité de réserver directement auprès du Services Groupes en lui adressant une demande de devis, en application des CGV Prestations « Groupes Adultes » de la SPL Le Voyage à Nantes.

4.2 - Conformément à l'article L. 211-1 2° du code du tourisme, s'agissant de prestations produites par Le Voyage à Nantes et ne faisant pas l'objet de forfait ou de prestations liées au sens du code du tourisme, le chapitre « Régime de la vente de voyages et de séjours » prévue aux articles L. 211-1 à L. 211-24 du code du tourisme n'est pas applicable aux Prestations vendues par Le Voyage à Nantes sur le Site marchand faisant l'objet des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client est ainsi expressément informé qu'il ne bénéficie pas, par le biais des présentes, de la protection prévue par le II 1° de l'article L. 211-18 du code du tourisme.

Les Présentes Conditions Générales sont donc régies par le code civil.

Toutefois, conformément à l'article L. 211-2 III du code du tourisme, **si vous réservez un service de voyage supplémentaire à celui réservé sur le Site marchand dans le cadre des présentes Conditions Générales de vente**, portant sur le transport, le logement ou la location d'un véhicule, aux fins du même voyage ou séjour de vacances, couvrant au moins vingt-quatre heures ou une nuitée, et que cette dernière réservation a été facilitée par Le Voyage à Nantes, **le service de voyage réservé dans le cadre des présentes Conditions Générales de Vente et le service de voyage supplémentaire réservé feront partie d'une prestation de voyage liée**. Dans ce cas, Le Voyage à Nantes dispose, comme l'exige le droit de l'Union européenne, d'une protection afin de rembourser les fonds reçus pour des services qui n'ont pas été exécutés en raison de son insolvabilité.

4.3 - Les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur sur le Site marchand, au moment de la Réservation. Le Voyage à Nantes se réserve la faculté de modifier, sans préavis et à tout moment les présentes Conditions Générales de Vente, les modifications étant alors applicables à toutes Réservations postérieures à ces modifications. Il est ainsi conseillé de lire les présentes Conditions Générales de Vente lors de chaque visite du Site marchand.

Il est également conseillé de télécharger et/ou d'imprimer les présentes Conditions Générales de Vente et d'en conserver une copie. Conformément aux dispositions de l'article 1127-1 du code civil, elles peuvent être conservées par toute personne visitant le Site marchand, par le moyen d'un enregistrement informatique et peuvent par ailleurs être reproduites par le Client, par le moyen de leur impression.

La Réservation de Prestations est réservée aux Clients qui auront pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente dans leur intégralité, ainsi que des Conditions Spécifiques propres à chaque Prestation indiquées dans leur descriptif, et qui les auront acceptées par un clic sur le Site marchand.

Toute Réservation de Prestations par le biais du Site marchand implique l'acceptation préalable sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente et des éventuelles Conditions Spécifiques. En conséquence, toute Réservation effectuée par le Client ne pourra être définitivement validée qu'après acceptation expresse, sans restrictions ni réserves, des présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PASSATION DE LA RESERVATION

5.1 - Capacité de Réserver

Est Client, au titre des présentes Conditions Générales de Vente, toute personne entrant dans le cadre de la définition de ce terme à l'article 1, et disposant de la capacité juridique de contracter et d'utiliser le Site marchand conformément aux présentes Conditions Générales de vente. En conséquence, le Client garantit avoir la pleine capacité juridique pour procéder à une Réservation sur le Site marchand et adhérer aux présentes Conditions Générale de Vente.

Toute Réservation via le Site marchand en application des présentes Conditions Générales de Vente doit être effectuée conformément aux modalités indiquées à l'article 5.2 ci-après. Toutes autres modalités de réservation sont exclues des présentes Conditions Générales de Vente.

Le Client peut réserver, par le biais du Site marchand, la (les) Prestation(s) après avoir accepté les présentes Conditions Générales de Vente.

Les Réservations sont effectuées en langue française et en euros.

Pour toute Réservation, le Client conserve à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à Internet et de l'utilisation du Site marchand le cas échéant ainsi que les frais de livraison.

5.2 - Réservation

Le Client est responsable financièrement de l'utilisation du Site marchand faite tant en son nom que pour le compte de tiers, y compris de mineurs, sauf à démontrer une utilisation frauduleuse ne résultant d'aucune faute ni négligence de sa part.

Une utilisation frauduleuse du Site marchand ou qui contreviendrait aux présentes Conditions Générales de Vente pourra entraîner le refus par Le Voyage à Nantes, à tout moment, de permettre au Client d'accéder aux Prestations proposées sur le Site marchand et/ou à des poursuites judiciaires, et entraînera l'annulation automatique de la Réservation.

Le Client effectue sa Réservation selon le processus en vigueur sur le Site marchand. Toutes les étapes nécessaires à la vente y seront précisées.

La procédure de Réservation sur le Site marchand comporte au minimum les étapes suivantes :

1° Vous créez un *compte client* dans le cadre d'une première consultation du Site marchand et enregistrez Vos données aux fins d'effectuer une éventuelle Réservation ou Vous vous connectez via Votre *compte client* existant.

Ainsi, en cas de création d'un *compte client*, Vous saisissez Vos coordonnées complètes, à savoir Vos nom et prénom, Votre numéro de structure communiqué par Le Voyage à Nantes ou le nom et le type de structure en l'absence de numéro de structure existant (le nom de structure correspond au nom de famille en cas de Réservation par une personne physique), Votre fonction au sein de la structure le cas échéant, Votre (Vos) adresse(s) postale(s) de livraison et/ou de facturation, Votre (Vos) numéro(s) de téléphone portable et Votre adresse électronique nécessaire à la confirmation de Votre Réservation. L'ensemble de ces informations est protégé par un mot de passe personnel modifiable à volonté par Vous seul.

Lors de chaque Réservation, Vous êtes tenus de vérifier l'exactitude des informations ci-dessus et le cas échéant de les corriger. Ces informations personnelles sont modifiables en permanence et à tout moment par Vous-même. Vous garantissez ainsi la véracité et l'exactitude des informations fournies par Vous-même ou tout autre tiers utilisant Vos données sur le Site marchand.

Après avoir renseigné l'ensemble des informations requises, Vous cliquez sur « Créer votre compte » en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.lvan.fr> ou sur « Valider la création du compte » en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr> ;

2° Un message apparaît automatiquement sur Votre écran :

- Vous indiquant que Votre *compte client* sera validé par le Service Groupes dans un délai de deux (2) jours ouvrés en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.lvan.fr> ;
- Vous invitant à contacter le Service Groupes aux coordonnées indiquées à l'article 2 pour valider la création de Votre compte client en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr>.

3° Une fois Votre *compte client* validé par le Service Groupes, Vous recevez un courrier électronique confirmant la création de Votre *compte client* et, en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr>, Vous confirmant Vos codes d'accès au Site marchand, à savoir Votre adresse électronique et Votre mot de passe renseignés lors de la demande de création de Votre *compte client*, Vous permettant de consulter le Site marchand.

4° Vous effectuez une recherche ;

5° Suite à Votre requête, le Site marchand Vous communique une ou plusieurs offre(s) de Prestations ;

6° Vous cliquez sur la (les) Prestation(s) de Votre choix. Un descriptif détaillé de la Prestation sélectionnée et son prix de vente apparaissent ;

7° Vous renseignez la date et l'horaire souhaités. Le prix correspondant à Votre choix de Prestation s'affiche. Vous cliquez sur « Choisir » ;

8° Vous renseignez la typologie du Groupe (telle que Adultes, Adultes Seniors, Scolaires, etc.) et le nombre de Participants.

Un champ libre Vous permet de notifier au Service Groupes des informations complémentaires relatives à Votre Réservation.

Vous cliquez sur « Ajouter au panier » ;

9° Le récapitulatif du contenu de Votre Panier apparaît Vous confirmant que la Réservation a été ajoutée à Votre Panier. Vous cliquez sur « Poursuivre Votre Réservation » ;

10° Le récapitulatif de Votre Réservation apparaît. Vous Vous assurez que toutes les informations sont conformes à Vos indications (nature des prestations, date, heure, prix, identité, typologie du Groupe, nombre de Participants, etc.). Vous pouvez encore corriger les erreurs éventuelles. Le Voyage à Nantes ne saurait en aucun cas être responsable de Vos erreurs de saisie, ni de leurs éventuelles conséquences ;

11° Vous sélectionnez le mode de paiement :

- paiement immédiat : par carte bancaire,
- paiement sur facture : par chèque, par virement ou par mandat administratif ;

12° Vous prenez connaissance dudit récapitulatif ainsi que des présentes Conditions Générales de Ventes dont Vous acceptez expressément les termes et des éventuelles Conditions Spécifiques ;

13° Vous terminez ensuite Votre réservation en cliquant sur « Terminer votre réservation » ;

14° En cas de paiement immédiat par carte bancaire, Vous accédez à la plateforme de paiement sécurisée.

En cas de paiement sur facture par chèque, par virement ou par mandat administratif, Vous recevez immédiatement un courrier électronique du Voyage à Nantes Vous informant que Votre Réservation doit être réglée au plus tard vingt (20) jours avant le premier jour d'exécution prévu de la (des) Prestation(s) commandée(s). Ainsi en cas d'achat au sein d'une même Réservation de plusieurs Prestations fournies à plusieurs dates différentes, le montant total de la Réservation devra être réglée au plus tard vingt (20) jours avant la date de la première Prestation réservée. Les modalités de règlement sont définies à l'article 12 des présentes.

Dès réception du règlement par Le Voyage à Nantes, la Réservation est enregistrée. Les données enregistrées par Le Voyage à Nantes constituent la preuve de la nature, du contenu et de la date de la Réservation.

Le contrat est alors valablement conclu.

A défaut de respecter les phases susvisées, le contrat de vente ne sera pas considéré comme formé et Le Voyage à Nantes ne sera nullement tenu de fournir la Prestation.

En cas de non-paiement ou de refus du paiement par l'établissement bancaire concerné, la Réservation est considérée comme nulle.

Le Contrat formé dans les conditions précisées au présent article engage le Client ainsi que l'ensemble des Participants qui acceptent sans réserve les présentes Conditions Générales de Vente et les éventuelles Conditions Spécifiques. Les Participants s'engagent à respecter toutes les instructions et consignes se rapportant aux Prestations mentionnées sur les Supports de communication. Il est de la responsabilité du Client ayant effectué la Réservation de s'assurer que tous les Participants ont pris connaissance de ces conditions et obligations et les acceptent.

15° Vous pouvez ensuite cliquer sur « Suivre votre réservation » en cas de Réservation sur le Site marchand <https://groupes-adultes.lvan.fr> ou sur « Afficher les détails de votre réservation » en cas de Réservation sur le Site <https://groupes-adultes.chateaunantes.fr>. Votre numéro de dossier ainsi qu'un lien hypertexte Vous permettant de télécharger Votre facture s'affichent.

5.3 – Confirmation de la Réservation

Après avoir terminé Votre Réservation, Le Voyage à Nantes Vous transmet immédiatement un Courrier électronique de confirmation de la Réservation Vous communiquant Votre numéro de dossier ainsi que, en pièces jointes, le Contrat établi par Le Voyage à Nantes, récapitulant les informations quant à Votre Réservation, et les informations pratiques, et Vous indiquant que Votre facture et les présentes Conditions Générales de Vente sont accessibles et téléchargeables sur Votre *compte client*.

Dans l'hypothèse où Vous ne recevez pas le Courrier électronique de confirmation de la Réservation, il Vous incombe de contacter Le Voyage à Nantes dans les meilleurs délais aux coordonnées indiquées à l'article 2.

Toutes les mentions figurant sur Votre Contrat sont réputées constituer l'accord entier entre Vous et Le Voyage à Nantes. Si Vous ne les avez pas contestées par courrier électronique ou postal dans un délai de 8 jours à compter de la réception du Courrier électronique de confirmation de la Réservation, elles ne pourront être contestées que pour autant qu'elles diffèrent de la Réservation que Vous avez effectuée.

Votre Contrat devra être présenté impérativement au Voyage à Nantes au début de l'exécution de la Prestation.

ARTICLE 6 – ANNULATION / MODIFICATION DE LA RESERVATION

Toutes les conditions d'annulation, de modification éventuelle et/ou de remboursement sont définies dans le Contrat, dans les présentes Conditions Générales de Vente, et/ou dans les Conditions Spécifiques applicables à chaque Prestation.

6.1 - Modification du fait du Client :

Aucune modification des Prestations ne peut intervenir sans l'accord écrit du Voyage à Nantes.

Toute demande de modification du Contrat doit être effectuée par écrit auprès du Voyage à Nantes aux coordonnées indiquées à l'article 2.

Une variation du nombre de personnes pourra entraîner une augmentation du prix pleinement opposable au Client. Les modifications demandées pourront être effectuées par Le Voyage à Nantes sous réserve d'acceptation et de faisabilité. En aucun cas, les modifications portées directement par le Client sur un document du Voyage à Nantes ne pourront être opposées au Voyage à Nantes.

Dans le cas où Le Voyage à Nantes est en mesure d'effectuer les modifications demandées, ce dernier transmettra au Client dans les meilleurs délais un Contrat modificatif comportant, le cas échéant, une demande de paiement supplémentaire liée à la hausse tarifaire occasionnée. L'absence d'encaissement par Le Voyage à Nantes du règlement supplémentaire, dans le délai spécifié par Le Voyage à Nantes, vaudra annulation du fait du Client dans les conditions prévues à l'article 6.2. De même, dans le cas où Le Voyage à Nantes refuse la demande de modifications souhaitées par le Client, ce dernier reste tenu par le Contrat initial. Si le Client souhaite annuler ledit Contrat initial, ce sont les conditions prévues à l'article 6.2 qui s'appliquent.

6.2 - Annulation du fait du Client :

Toute annulation doit être adressée au Voyage à Nantes par courrier électronique (la date de l'accusé de réception faisant foi) ou postal (la date du tampon faisant foi) aux coordonnées indiquées à l'article 2.

En cas d'annulation, sauf indication contraire dans le Contrat qui peut renvoyer à des Conditions spécifiques ou sauf en cas de force majeure, Le Voyage à Nantes facturera au Client les pénalités suivantes :

**(Par J, il est entendu le premier Jour d'exécution de la (des) Prestation(s)) :*

	Jusqu'à j-20*	J-19 à j-3*	Moins de j-3*
Visite Groupe Adultes	0% du montant de la Prestation	50% du montant de la Prestation	100% du montant de la Prestation

* sauf indications contraires stipulées au Contrat et/ou aux Conditions Spécifiques.

Le fuseau horaire de référence pour le calcul des pénalités est le suivant : UTC+1.

6.3 - Impossibilité d'exécution du fait du Client :

La date d'exécution de la Prestation prévue au Contrat est impérative.

En conséquence, toute impossibilité d'exécuter la Prestation du fait du Client et/ou des Participants (absence, non-présentation ou retard) engage la responsabilité du Client et l'oblige à réparer l'entier préjudice subi par Le Voyage à Nantes.

Toute Prestation non réalisée du fait du Client et/ou des Participants sera due par ce dernier au Voyage à Nantes.

En cas de retard du Groupe Adultes, le maintien de l'ensemble de la Prestation et/ou sa durée d'exécution ne peu(ven)t être garanti(s) par Le Voyage à Nantes. Le Client devra impérativement en informer les services ou accueil du Site et/ou des lieux concernés par la (les) Prestation(s), dont les coordonnées sont indiquées sur le Contrat, ou le Service Groupes, dont les coordonnées sont indiquées à l'article 2.

6.4 - Modification / Annulation du fait du Voyage à Nantes :

6.4.1 - Modification avant que les Participants aient pu commencer à bénéficier de la Prestation

Dans le cas où un dossier confirmé serait modifié sur un de ses éléments essentiels par Le Voyage à Nantes, avant que les Participants aient pu commencer à bénéficier de la Prestation, notamment en cas de force majeure ou du fait d'événements indépendants de la volonté du Voyage à Nantes, tel que notamment une évolution des indices INSEE des prix et cours des matières premières en rapport avec la (les) Prestation(s), le Client doit, dans les meilleurs délais, après en avoir été informé par courrier électronique ou postal par Le Voyage à Nantes :

- soit mettre fin à la Réservation et résilier le Contrat : dans ce cas, le Client obtient, sans pénalité pour Le Voyage à Nantes, le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification proposée par Le Voyage à Nantes en validant un nouveau Contrat après acceptation d'un Contrat rectificatif et du programme de la Prestation mis à jour. Toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par le Client et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la Prestation modifiée, le trop-perçu sera restitué au Client.

6.4.2 - Annulation avant que les Participants aient pu commencer à bénéficier de la Prestation

Dans le cas où Le Voyage à Nantes annule la Prestation avant que les Participants aient pu commencer à en bénéficier, le Client en est informé par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception. Le Client obtiendra alors le remboursement immédiat des sommes versées.

Ces stipulations ne s'appliquent pas lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet l'acceptation par le Client d'une Prestation de substitution proposée par Le Voyage à Nantes.

6.4.3 - Modification / Annulation partielle après que les Participants aient commencé à bénéficier de la Prestation

Lorsqu'en cours d'exécution de la Prestation, après que les Participants aient commencé à bénéficier de la Prestation, Le Voyage à Nantes se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante de la Prestation prévue au Contrat, représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par le Client, Le Voyage à Nantes peut proposer une Prestation de remplacement à celle initialement prévue en supportant éventuellement tout supplément de prix. Si la Prestation acceptée par le Client est de qualité inférieure, Le Voyage à Nantes lui remboursera la différence de prix.

ARTICLE 7 – CARACTERISTIQUES ET DISPONIBILITE DES PRESTATIONS

Le Voyage à Nantes décrit sur le Site marchand et sur les éventuels Supports de communication les caractéristiques essentielles des Prestations proposées à la vente sur le Site marchand.

Les offres de Prestations sont valables tant qu'elles figurent sur le Site marchand.

Il est expressément précisé que les informations figurant sur les Supports de communication peuvent faire l'objet de modifications qui seront portées à la connaissance du Client préalablement à la conclusion du Contrat, étant précisé que certaines Prestations ne sont ouvertes qu'à certaines saisons et peuvent être fermées, modifiées, retardées ou supprimées sans préavis.

Il est expressément convenu que, s'il y a lieu, le descriptif figurant sur les Supports de communication précise que certaines activités ne sont pas nécessairement disponibles hors saison touristique et/ou qu'elles sont conditionnées à l'inscription d'un nombre minimum de Participants.

Il peut également advenir que certaines activités indiquées sur les Supports de communication soient supprimées ou annulées notamment du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au Contrat ou en cas de force majeure. Ce risque, indépendant de la volonté du Voyage à Nantes, fait partie intégrante du Contrat que Vous concluez.

Le Voyage à Nantes fait ses meilleurs efforts pour fournir des photos et illustrations Vous donnant un aperçu des Prestations. Pour des raisons techniques, les caractéristiques réelles des Prestations peuvent parfois légèrement différer, en termes de couleur notamment, de celles visibles sur les photographies présentées sur les Supports de communication. Pour plus d'information sur les caractéristiques des Prestations Vous pouvez contacter le Service Groupes aux coordonnées indiquées à l'article 2.

ARTICLE 8 – CONDITIONS D'ACCES AU SITE ET DES VISITES

8.1 – Conditions communes à tous les sites et visites

Le Site du Château des ducs de Bretagne bénéficie d'un Règlement d'accueil du public qui doit être respecté dans son intégralité par le Client et les Participants. Il sera remis au Client sur simple demande. Le Client s'engage à faire connaître à ses Participants le Règlement d'accueil du public et se porte fort du respect des Participants de ses dispositions.

Le Client, responsable du Groupe Adultes, est tenu de respecter et de faire respecter par l'ensemble des Participants les règles essentielles de préservation du Site et des lieux visités et des œuvres (cf. article 8.2) ainsi que les autres visiteurs par une conduite adaptée. Les règles de politesse et de bienséance doivent obligatoirement être observées par le Client et par les Participants qui sont sous sa seule responsabilité. En cas de débordements ou de comportements inacceptables de la part du Client et/ou d'un ou plusieurs Participants, Le Voyage à Nantes pourra, de plein droit, demander à l'ensemble du Groupe Adultes de quitter les lieux avant la fin programmée de la Prestation.

Certains lieux, tels que l'enceinte du Château des ducs de Bretagne, n'acceptant pas les animaux, à l'exception des chiens guides ou d'assistance, il n'est pas envisageable de modifier les parcours afin de répondre à cette contrainte. Le Client est tenu de prendre ses dispositions, notamment auprès des Participants, avant tout début d'exécution des Prestations.

Les horaires d'accès au Site et/ou de visites prévus dans le Contrat du Client ne pourront être modifiés à la dernière minute, ou être reportés en raison d'un retard imputable au Client et/ou à un ou plusieurs Participants (comme, par exemple, en raison d'un manque d'appréciation des distances à parcourir, etc.).

Le stationnement des autocars pendant l'exécution des Prestations relève de la responsabilité de la compagnie de transport.

L'accès aux espaces du Site contrôlés par un billet d'entrée n'est pas autorisé aux visiteurs porteurs de bagages de grande dimension (valises, sac à dos, sacs à provisions, casques de motocyclistes).

Les œuvres, maquettes, machines et objets, uniques et souvent fragiles, qui sont présentés ne doivent pas être touchés.

Il est interdit de fumer, de manger ou de boire à l'intérieur des bâtiments des lieux et du Site, sauf autorisation expresse du Voyage à Nantes.

8.2 – Conditions relatives aux œuvres

Il est ici rappelé les dispositions légales qui s'appliquent aux œuvres d'art.

Sont notamment des œuvres d'art : l'ensemble des collections permanentes du Musée d'histoire de Nantes et des collections présentées dans le cadre des expositions temporaires du Château des ducs de Bretagne, l'ensemble des œuvres implantées sur l'espace public au sein de la ville de Nantes et/ou dans le cadre du parcours « Le Voyage dans le Vignoble » et/ou faisant parties de la collection Estuaire Nantes <> Saint-Nazaire, l'ensemble des installations pouvant être exposées et présentées dans le cadre des visites proposées aux visiteurs (exemple, les fresques de rue, etc.).

Ainsi, toute reproduction, représentation, diffusion et/ ou vente ou autre utilisation à titre commercial direct ou indirect, dans quelque pays que ce soit, de photographies ou de visuels de quelque nature que ce soit d'une œuvre, sans en avoir obtenu l'autorisation préalable, constituerait une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et pénale de son auteur conformément aux articles L 331-1, L 335-2 et L 335-4 du code de la propriété intellectuelle.

Au Château des ducs de Bretagne (à l'intérieur du musée et dans les expositions temporaires), les photos avec flashes et/ou prises avec un pied, ainsi que les vidéos sont interdites. Les photographies des œuvres ainsi réalisées ne pourront être utilisées qu'à des fins personnelles (utilisation réduite au cercle de famille : usage privé ou d'étude dans les écoles) et non commerciales.

Les croquis à main levée sont autorisés dans la mesure où leurs auteurs ne gênent pas la circulation des usagers, du personnel et des matériels de manutention. L'autorisation ne fait l'objet que d'une utilisation réduite au cercle de famille (usage privé ou étude d'école).

Pour toute autre utilisation que celles autorisées ci-dessus, il est nécessaire d'avoir obtenu l'autorisation préalable et expresse du Directeur du Site ou du lieu concerné ou, à défaut, des personnes habilitées par lui.

8.3 – Conditions relatives aux Prestations du Château des ducs de Bretagne

Un service de casiers est proposé aux visiteurs.

En outre, le droit de prendre la parole à haute voix dans les salles est réglementé. Hormis le personnel du Voyage à Nantes, seuls y sont autorisés, sur justificatif, les conservateurs, les guides interprètes et les conférenciers titulaires d'une carte professionnelle délivrée, en France, par les ministères du Tourisme ou de la Culture ainsi que les enseignants conduisant leurs élèves. Un badge d'autorisation de visite sera remis au guide extérieur après présentation de sa carte professionnelle le jour de la visite.

ARTICLE 9 – ASSURANCES ET RESPONSABILITES

9.1 – Assurance et Responsabilité du Voyage à Nantes

Le Voyage à Nantes est titulaire d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle Agence de Voyage souscrite auprès de la compagnie VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG, par le biais du cabinet Assurance Pilliot, rue de Witternesse – BP 40002 – 62921 Aire sur la Lys, qui couvre les dommages corporels, matériels et immatériels qui pourraient être causés aux Clients par suite de carence ou de défaillance du fait de ses services dans le cadre de ses activités de vente de voyage et/ou de séjours, comprenant également des missions de promotion et d'ingénierie touristique, et toute autre activité.

Le Voyage à Nantes est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat.

Toutefois, Le Voyage à Nantes peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit à votre fait, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au Contrat, soit à un cas de force majeure.

Le Voyage à Nantes ne peut être tenu responsable des dommages matériels (tels que les pertes, vols ou détériorations de matériel), immatériels et/ou corporels qui seraient éventuellement subis par le Client et qui résulteraient du propre fait de ce dernier, du fait d'un cas de force majeure ou du fait de tous tiers à l'organisation et au déroulement des Prestations.

Le Voyage à Nantes attire à nouveau votre attention sur l'exclusion des présentes Conditions Générales de Vente du code du tourisme. Dans ce cadre, Vous ne bénéficiez pas de la garantie financière de protection du voyageur prévue au II a) de l'article L. 211-18 du code du tourisme sauf en cas de conclusion de prestations de voyages liées mentionnées à l'article 4 des présentes, conformément à l'article L. 211-2 III du code du tourisme.

Dans l'hypothèse où Vous rencontreriez une difficulté ne relevant pas d'un manquement ou de la responsabilité du Voyage à Nantes à ses obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente, Le Voyage à Nantes fera son possible pour Vous apporter son assistance.

9.2 - Votre Assurance et Responsabilité

Aucune assurance n'est comprise dans les Prestations.

Le Voyage à Nantes ne propose notamment pas d'assurance-annulation. Vous êtes ainsi invité à vous rapprocher de tout organisme habilité aux fins de souscrire une assurance-annulation si vous souhaitez en bénéficier.

Vous êtes responsable et garantissez Le Voyage à Nantes de tous les dommages survenant de Votre fait ou du fait des Participants (dommages matériels et dommages causés au tiers notamment). Vous êtes également responsable et garantissez Le Voyage à Nantes de tous les dommages matériel et/ou corporel survenant aux Participants (dommages matériels et dommages causés au tiers notamment). Vous êtes invité à souscrire un contrat d'assurance, notamment une assurance de responsabilité civile et dommages, couvrant les conséquences de Vos activités.

Pour rappel, Vous, ainsi que les Participants, ne bénéficiez pas, par le biais des présentes, de la protection prévue au II a) de l'article L. 211-18 du code du tourisme sauf en cas de conclusion de prestations de voyages liées mentionnées à l'article 4 des présentes, conformément à l'article L. 211-2 III du code du tourisme.

Vous et l'ensemble des Participants Vous engagez à respecter les présentes Conditions Générales de Vente, les Conditions Spécifiques et toutes les instructions et consignes se rapportant aux Prestations reprises sur les Supports de communication, et à adopter un comportement respectueux et courtois lors de l'exécution des Prestations. Dans l'hypothèse où votre attitude ou celle de l'un des Participants serait susceptible de causer un préjudice, un danger ou un trouble à l'un des employés et/ou agents du Voyage à Nantes, ou du public en général, Le Voyage à Nantes se réserve le droit à sa seule discrétion de mettre un terme à l'exécution des Prestations à tout moment. Dans ce cas, Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement ou indemnisation au titre de la cessation anticipée de vos Prestations et Le Voyage à Nantes se réserve le droit de Vous réclamer le remboursement des coûts résultant de cette attitude.

ARTICLE 10 - ABSENCE DU DROIT DE RETRACTATION

Vous êtes informé que, en application de l'article L. 221-28-12° du code de la consommation, les contrats d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ne sont pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation en matière de vente à distance.

En conséquence, les Prestations commandées sur le Site marchand ne sont pas soumises à l'application du droit de rétractation. Les Prestations sont exclusivement soumises aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales et/ou dans les Conditions Spécifiques applicables.

ARTICLE 11 – PRIX

11.1 - Dispositions générales

Les descriptifs des Prestations présentées sur le Site marchand précisent, pour chaque Prestation, les éléments inclus dans le prix.

Les prix sont indiqués dans le Contrat et sont libellés en euros.

Les prix des Prestations indiqués sur le Site marchand sont généralement entendus nets, toutes taxes comprises (sauf en

ce qui concerne les Contrats intracommunautaires avec justificatif approprié), hors frais de réservation, de livraison ou de location éventuels. Tout changement du taux de TVA sera répercuté automatiquement sur le prix de vente de la (des) Prestation(s) réservée(s).

En outre, de manière générale, et sauf mention expresse contraire, ne sont pas compris dans les prix, l'ensemble des dépenses à caractère personnel ou accessoire, les transferts en autocar (sauf mention contraire), toutes dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Le Voyage à Nantes ne peut être tenu pour responsable, les assurances facultatives souscrites auprès d'un tiers, et plus généralement toute Prestation non expressément incluse dans le Contrat.

Les prix fixés dans le Contrat accepté par le Client sont fermes et non révisables sous réserve des modifications prévues à l'article 6 et/ou à l'article 11.2.

Le coût global de la Réservation Vous sera communiqué lors de Votre connexion au Site marchand, avant que Vous ne procédiez à la validation définitive de Votre Réservation. Ce coût est également précisé dans le Contrat figurant en pièce jointe du Courriel électronique de confirmation de la Réservation que Vous recevez une fois le paiement effectué conformément à l'article 5.3 des présentes.

11.2 - Modifications du Prix

Le Voyage à Nantes se réserve le droit de modifier les prix à tout moment jusqu'à la finalisation de votre Réservation sous réserve de vous informer du prix total de la Prestation au plus tard avant que vous n'effectuiez votre Réservation.

En outre, les prix peuvent être révisés unilatéralement par Le Voyage à Nantes, même après Votre Réservation, du fait de variations ou de l'imposition de redevances et taxes afférentes aux Prestations objet du contrat. Le Voyage à Nantes se réserve le droit de modifier le montant global de Votre Contrat en l'affectant du pourcentage de variation de l'élément concerné.

Le Voyage à Nantes Vous informera, dans les meilleurs délais, des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix des Prestations, du délai dans lequel vous devez communiquer Votre décision sur cette modification, des conséquences de l'absence de Votre réponse dans le délai fixé. Si Vous n'acceptez pas cette modification, Votre Contrat sera résolu, sans dédommagement supplémentaire.

Les prix peuvent être révisés même après formation du Contrat en cas de modifications du fait du Client dans les conditions fixées à l'article 6.1.

ARTICLE 12 – MODALITES DE PAIEMENT

12.1 - Dispositions générales

Le paiement de l'intégralité de la Réservation, à savoir le montant figurant sur le Contrat, se fait en une seule fois, quelles que soient les Prestations y figurant.

Tous les règlements devront être effectués en euros.

La Réservation est définitivement confirmée à réception de l'intégralité du paiement et sera considérée comme nulle en cas d'absence de réception de tout ou partie du règlement manquant.

Aucun règlement sur place le jour de la Prestation n'est accepté.

La Réservation est payable : par carte bancaire (Carte Bleue, Visa ou Eurocard, Mastercard, American Express acceptées en France) ou par chèque, par virement, ou par mandat administratif.

12.2 - Sécurité de la transaction

Dans le but de sécuriser les transactions effectuées sur le Site marchand et lutter contre la fraude à la carte bancaire, les informations transmises en rapport avec Votre Réservation sont analysées automatiquement par la société Ingenico afin de déterminer un niveau de fiabilité maximal.

C'est pourquoi nous sommes susceptibles de vous demander, par courriel électronique, de justifier Votre identité et votre domicile, ceci dans le but de Vous protéger de transactions frauduleuses. Par l'intermédiaire de ces justificatifs, nous vous garantissons une meilleure sécurité, en nous assurant que vous êtes bien le propriétaire de la carte bancaire utilisée.

Dans le cas des Réservations par chèque, un justificatif correspondant au porteur du chèque pourra également vous être demandé, toujours afin de garantir une sécurité de transaction maximale.

12.3 - Paiement par carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard/ American Express acceptées en France)

Sans préjudice pour le Client d'exercer son droit de rétractation ou d'annulation de la Réservation dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales, l'ordre de paiement effectué par carte bancaire ne pourra être annulé. Le compte attaché à la carte bancaire utilisée par le Client sera débité au moment de la finalisation de la procédure de paiement.

Le Client garantit au Voyage à Nantes qu'il est titulaire de la carte bancaire utilisée aux fins de paiement de la Réservation et qu'il dispose de fonds suffisants pour couvrir intégralement le règlement de sa Réservation.

La Société Ingenico est le destinataire pour le compte du Voyage à Nantes des données en rapport avec la Réservation. La non-transmission des données en rapport avec la Réservation empêche la réalisation et l'analyse de la transaction.

Par ailleurs, Le Voyage à Nantes utilise les systèmes de paiement sécurisés Ingenico ePayments de la société Ingenico. Lors de la transaction de règlement par carte bancaire, le Client sera directement et automatiquement connecté au serveur de la société Ingenico. Les données bancaires du Client, protégées par cryptage SSL (Secure Socket Layer), ne transiteront pas, et ne seront donc pas conservées par les systèmes informatiques du Voyage à Nantes.

Lors du traitement de l'opération de paiement par les systèmes de paiement sécurisés Ingenico ePayments, l'établissement bancaire du Client vérifie l'identité du porteur de la carte bancaire avant de valider la transaction. Ce service est proposé au Client par son établissement de crédit. Le procédé d'authentification à suivre est propre à chaque banque (date de naissance, code reçu par sms, par courrier électronique, etc.), aussi le Client est invité à vérifier au préalable, le fonctionnement de sa carte bancaire avec ce système en prenant conseil auprès de son établissement bancaire. En cas d'impossibilité de valider le procédé d'authentification ou de trois (3) échecs d'authentification, le système redirigera le Client vers un autre moyen de règlement.

En cas d'une impossibilité de débiter les sommes dues en règlement de la Réservation, pour quelque raison que ce soit, le processus d'achat sur la E-Boutique sera annulé.

La survenance d'un impayé au motif d'une utilisation frauduleuse d'une carte bancaire entraînera l'inscription des coordonnées en rapport avec la Réservation associée à cet impayé au sein d'un fichier incident de paiement mis en œuvre par la société Ingenico.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles et à la libre circulation des données, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles comme prévu à l'article 17 ci-après.

12.4- Paiement par chèque

Le chèque doit être établi, à l'ordre de Voyage à Nantes, en règlement du montant toutes taxes comprises de la Réservation au dos duquel est noté le numéro d'un justificatif d'identité du Client.

12.5- Paiement par virement

Le virement doit être effectué au crédit du compte IBAN FR76 1444 5004 0008 0014 8170 223 du Voyage à Nantes, en règlement du montant toutes taxes comprises de la Réservation.

Sur l'extrait de compte, le Client devra porter en objet de son virement le nom de l'entité pour une personne morale ou le nom de famille pour une personne physique ainsi que le numéro de dossier communiqué par Le Voyage à Nantes et en informer le Service Groupes dont les coordonnées figurent à l'article 2 et le Service Comptabilité du Voyage à Nantes à l'adresse compta@lvan.fr.

12.6- Paiement par mandat administratif

Le bon de commande doit être adressé au Voyage à Nantes par courrier électronique ou postal aux coordonnées indiquées à l'article 2.

12.7 - Facturation

Une facturation détaillée est téléchargeable sur Votre *compte client*.

Après avoir effectué Votre Réservation dans les conditions prévues à l'article 5.2 des présentes, la facture électronique et le détail de Vos Réservations Vous est à tout moment accessible lorsque Vous vous connectez à Votre *compte client*, dans la rubrique « Historique de vos réservations ». Vous pouvez ainsi télécharger ladite facture électronique pour impression.

12.8 – Retard de paiement

En cas de Réservation effectuée avec paiement sur facture par chèque, par virement ou par mandat administratif dans les conditions prévues à l'article 5.2, Vous recevez immédiatement un courrier électronique du Voyage à Nantes vous informant que Votre Réservation doit être réglée au plus tard vingt (20) jours avant le premier jour d'exécution prévu de la (des) Prestation(s) commandée(s). Ainsi en cas d'achat au sein d'une même Réservation de plusieurs Prestations fournies à plusieurs dates différentes, le montant total de la Réservation devra être réglée au plus tard vingt (20) jours avant la date de la première Prestation réservée.

En l'absence de règlement reçu vingt-sept (27) jours avant la date d'exécution prévue de la Prestation commandée, Le Voyage à Nantes Vous adressera un courrier électronique de relance Vous informant que, en l'absence de règlement dans un délai de sept (7) jours, Votre Réservation sera automatiquement considérée comme nulle.

En l'absence de règlement reçu vingt (20) jours avant le premier jour d'exécution prévu de la (des) Prestation(s) commandée(s), Le Voyage à Nantes Vous adressera un courrier électronique Vous informant que, en l'absence de réception du règlement, Votre Réservation est considérée comme nulle. Le contrat de vente ne sera pas considéré comme formé et Le Voyage à Nantes ne sera nullement tenu de fournir la Prestation.

12.9- Conditions de remboursement

Sauf indication contraire communiquée par Le Voyage à Nantes, lorsqu'un remboursement est dû par le Voyage à Nantes celui-ci est effectué par carte bancaire, chèque ou virement, en fonction du moyen de paiement ayant été utilisé lors de la Réservation.

ARTICLE 13 - INFORMATIONS ET RECLAMATIONS

Les réclamations qui surviennent durant l'exécution du Contrat doivent être introduites au plus vite auprès du Voyage à Nantes de manière à ce qu'une solution puisse être recherchée aussitôt.

Toute réclamation postérieure à l'exécution doit être adressée au Voyage de Nantes dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 20 jours suivant la fin d'exécution de la Prestation, aux coordonnées indiquées à l'article 2.

Les réclamations doivent être adressées par tout moyen permettant d'en accuser réception au Voyage à Nantes.

La réclamation devra préciser le détail de Votre insatisfaction, la date de la Prestation et le numéro du dossier.

Vous devez respecter le caractère personnel et confidentiel attaché à toute correspondance.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 45 jours suivant l'envoi de votre réclamation, et conformément aux articles L. 612-1 et suivants et L. 616-1 du code de la consommation, Vous avez la possibilité de saisir le Médiateur Tourisme Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel.

La renonciation par le Client à une ou plusieurs Prestations ne peut faire l'objet d'aucun remboursement ou contrepartie par Le Voyage à Nantes.

ARTICLE 14 – UTILISATION DU SITE MARCHAND

La responsabilité du Voyage à Nantes ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture du service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques ou de tout fait qualifié de force majeure.

Le Voyage à Nantes ne peut en aucun cas être responsable des conséquences de tous événements échappant à sa volonté, notamment les cas de force majeure, qui tendraient à entraver, à retarder ou à empêcher la prise de Réservation en ligne.

Sauf dispositions législatives particulières contraires :

- Le Voyage à Nantes n'a vis-à-vis de son Client qu'une obligation de moyen et notamment en ce qui concerne l'accès aux différentes pages du Site marchand, le processus de Réservation, ou de tous services postérieurs. Le Voyage à Nantes ne garantit pas que le Site marchand sera exempté d'anomalies, d'erreurs ou de bugs, ni

que celles-ci pourront être corrigées, ni que le Site marchand fonctionnera sans interruption ou pannes, ni encore qu'il est compatible avec un matériel ou une configuration particulière autre que ceux expressément mentionnés. Le Voyage à Nantes n'est en aucun cas responsable de dysfonctionnements imputables à des logiciels de tiers. Le Voyage à Nantes attire Votre attention sur les limites d'Internet, en particulier ses performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des données et les risques liés à la sécurité des communications. A cet égard, Vous êtes tenus de vérifier que la configuration informatique que Vous utilisez ne contient aucun virus et qu'elle est en parfait état de fonctionnement ;

- La responsabilité du Voyage à Nantes ne pourra être engagée pour quelque dommages prévisibles ou imprévisibles, matériels ou immatériels (incluant la perte de profits ou d'opportunité, etc.) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité totale ou partielle d'utiliser le Site marchand.

Le Voyage à Nantes, propriétaire du Site marchand, s'engage exclusivement à respecter les dispositions législatives ou réglementaires en vigueur en France.

Le Voyage à Nantes n'est pas responsable des pertes commerciales (y compris les pertes de profits, de revenus, de contrats, d'économies anticipées, de données, de produits ou de dépenses gaspillées) qui pourraient résulter de l'utilisation du Site marchand.

ARTICLE 15 - FORCE MAJEURE

La responsabilité du Voyage à Nantes ne peut être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit aux faits imputables au Client, soit aux faits insurmontables et imprévisibles d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure, ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, et notamment la guerre, l'insurrection, les actes de terrorisme, l'embargo, des conditions climatiques imprévisibles et disproportionnées, etc.

Il est expressément précisé ici que le résultat d'un test positif au Covid-19 ne permet pas de caractériser une circonstance exceptionnelle et inévitable.

Il y a force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, lorsqu'un événement échappant au contrôle d'une des Parties, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion de la convention et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par ladite Partie.

Dans le cas où Le Voyage à Nantes se trouverait contraint, en raison d'un cas de force majeure, d'annuler la Prestation **avant** que les Participants aient pu commencer à en bénéficier, il sera proposé au Client soit un report de la Prestation, soit son remboursement.

Dans le cas où Le Voyage à Nantes se trouverait contraint, en raison d'un cas de force majeure, d'annuler la Prestation **après** que les Participants aient pu commencer à en bénéficier, aucun remboursement ne pourra être effectué au Client.

En tout état de cause, l'inexécution totale ou partielle des Prestations, du fait d'un cas de force majeure, ne pourra donner lieu à aucun dommage et intérêt supplémentaires.

ARTICLE 16 – PREUVE – CONSERVATION - ARCHIVAGE

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Voyage à Nantes, dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme des preuves du contrat de vente, de sa date, des Réservations et des paiements intervenus entre les parties. Les données sur support informatique ou électronique conservées par Le Voyage à Nantes constituent des preuves et, si elles sont produites comme moyens de preuve par Le Voyage à Nantes dans toute procédure contentieuse ou autre, elles seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

L'archivage des Réservations et des factures est effectué sur un support fiable et durable de manière à correspondre à une copie fiable, conformément à l'article 1379 du code civil.

Par ailleurs, pour satisfaire aux obligations fiscales et légales, une copie papier et informatique de chaque facture sera conservée dix (10) ans par Le Voyage à Nantes.

ARTICLE 17 - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES (CNIL)

Dans le cadre de la vente des Prestations, Le Voyage à Nantes est amené à recueillir des données personnelles Vous concernant (notamment nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, courrier électronique, etc.).

Pour connaître la façon dont Le Voyage à Nantes, ses sous-traitants et ses partenaires traitent Vos données à caractère personnel, des droits dont Vous disposez ainsi que des modalités de leur exercice, veuillez consulter la [Politique de Données personnelles du Voyage à Nantes](#).

ARTICLE 18 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Voyage à Nantes est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux Sites Internet qui lui appartiennent ou détient les droits d'usage y afférents.

L'accès au Site marchand et/ou aux Sites Internet ne Vous confère aucun droit sur les droits de propriété intellectuelle relatifs auxdits Sites, qui restent la propriété exclusive du Voyage à Nantes.

Les éléments accessibles sur lesdits Sites, notamment sous forme de textes, photographies, images, icônes, cartes, sons, vidéos, logiciels, base de données, données sont également protégés par des droits de propriété intellectuelle et industrielle et autres droits privatifs que Le Voyage à Nantes détient.

Sauf dispositions signalées dans les présentes Conditions Générales, Vous ne pouvez, en aucun cas, reproduire, représenter, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit, ou exploiter de quelque manière que ce soit, tout ou partie desdits Sites sans l'autorisation écrite préalable du Voyage à Nantes.

Vous êtes informé que cette interdiction vise notamment, mais pas exclusivement, des pratiques telles que le scrapping ou l'utilisation de robots à des fins d'extraction, de reproduction de tout élément desdits Sites, y compris les offres de Prestations qui y sont présentées, notamment à des fins commerciales.

L'exploitation non préalablement autorisée par Le Voyage à Nantes, à quelque titre que ce soit, de tout ou partie des Sites Internet pourra faire l'objet de toute action appropriée, notamment d'une action en contrefaçon.

Seul est autorisé l'usage d'une partie non substantielle desdits Sites à des fins strictement privées et non commerciales.

L'insertion de liens hypertextes vers toute partie desdits Sites est interdite sans autorisation préalable et écrite du Voyage à Nantes.

Cet accord ne constituera en aucun cas une convention implicite d'affiliation.

ARTICLE 19 - CESSION DU CONTRAT

Le Client adresse sa demande de cession du Contrat au Voyage à Nantes par écrit, aux coordonnées indiquées à l'article 2, au plus tard sept (7) jours avant le début de la Prestation, en indiquant précisément les noms et adresse du (des) cessionnaire(s) et du (des) Participant(s) et en justifiant que ceux-ci remplissent les mêmes conditions pour effectuer le séjour.

Il est précisé que le cessionnaire doit remplir les mêmes conditions que le Client notamment en ce qui concerne les tarifs réduits.

Le Client devra recueillir l'accord écrit du Voyage à Nantes avant toute cession effective.

Etant précisé que le cédant du Contrat et le cessionnaire sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

ARTICLE 20 – DROIT APPLICABLE ET COMPETENCE

Les présentes Conditions Générales de Vente ainsi que les Conditions Spécifiques sont soumises au droit français. A défaut de règlement amiable préalable, tout litige relatif à leur interprétation et/ou à leur exécution relève des juridictions compétentes de Nantes.

ARTICLE 21 – DIVERS

Le fait que Le Voyage à Nantes ne soulève pas, à un moment ou à un autre, l'une des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente ne pourra être interprété comme valant renonciation par cette dernière à s'en prévaloir ultérieurement.

Dans le cas où l'une des dispositions des Conditions Générales de Vente serait déclarée nulle ou sans effet, elle serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions, sauf si la disposition déclarée nulle ou sans effet était essentielle et déterminante.